
LES JUGES

« Le juge reste une question politiquement incorrecte n'ayant toujours pas acquis la pleine dignité démocratique », écrit Antoine Garapon dans l'article introductif du présent numéro de Pouvoirs. Raison de plus pour la poser. Ce devoir d'impertinence, il convient d'ailleurs de le prolonger à l'égard du juge lui-même, comme le fait à sa manière historique Robert Badinter et, sur le mode psychanalytique, Daniel Soulez Larivière. Il faut une grande insensibilité à l'autre pour faire un juge, affirme crûment notre avocat iconoclaste. La nécessité des réflexions qui suivent dépasse de beaucoup notre souci de contribuer à l'intelligence de l'actualité, ô combien judiciaire ! Elle part du fait, souligné par le juge Alain Renaut, que l'emprise de plus en plus grande de la justice sur la vie collective est un des faits majeurs de notre fin de siècle. La judiciarisation touche toutes les sociétés démocratiques.

Il nous faut donc apprendre à penser autrement le juge. Nul ne peut plus sérieusement soutenir qu'il ne soit que l'oracle de loi. Comment contenir un pouvoir aussi émancipé ? Question de principe et question pratique. A la première, Pierre Bouretz répond par l'idéal de justice, horizon nécessaire de l'institution judiciaire. Pour la seconde, Daniel Ludet propose de reprendre le problème de la responsabilité du juge et suggère, entre autres, de mettre fin au secret qui recouvre encore chez nous les sanctions disciplinaires. Thierry S. Renoux revient sur les récentes modifications de la Constitution, qui prennent partiellement acte de la nouvelle place du juge dans notre système politique.

Reposer la question du juge, mais aussi tenter de mieux le connaître : tout le monde sait que la profession s'est féminisée, mais beaucoup ignorent encore à quel point sa formation a été transformée par la création, somme toute récente, de l'École nationale de la magistrature. Anne Boigeol insiste à juste titre sur ces mutations, tandis que Mireille Imbert-Quaretta analyse l'extrême multiplication des missions confiées à un juge pourtant de plus en plus solitaire pour les exercer. Le développement de la justice de proximité offre probablement la solution la plus efficace pour remédier non seulement à l'embouteillage des juridictions mais aussi à l'écartèlement mentionné. Hubert Haenel plaide ici pour cette voie qui lui est chère. Ces considérations d'intérêt général ne doivent pas faire oublier l'importance de la carrière et les moyens de la réussir. François Colcombet nous les dévoile.

Nous avons délibérément limité le présent numéro à la France, tant les problèmes étaient déjà d'importance. Mais les auteurs ne se sont heureusement pas privés de remarques comparatives, et Jean-Pierre Royer a bien voulu clore ce numéro par des données grâce auxquelles chacun pourra élargir son regard.